

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Subventions à l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural des Bouches-du-Rhône pour 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2016 les subventions suivantes à l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR 13) :
 - 6 500 € pour la communication et la promotion de l'agriculture paysanne,
 - 8 000 € pour le développement des marchés paysans et des alternatives commerciales en circuits courts,
 - 5 000 € pour la fête de l'agriculture paysanne,
 - 20 000 € pour l'installation durable en agriculture ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention établie selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense totale correspondante, soit 39 500 €, sera prélevée sur le budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée